



Prévention



Quelques définitions
La **prévention** est un processus qui vise à éviter ou réduire les maladies et accidents (en nombre et en gravité). Selon le type d'actes mis en place, on distingue quatre niveaux de prévention :

- **primaire** : ensemble des actes destinés à diminuer l'incidence d'un problème de santé dans une population, donc à réduire le risque d'apparition de nouveaux cas (exemples d'actions : vaccination)
- **secondaire** : ensemble des actes destinés à réduire la prévalence d'un problème de santé dans une population, donc à en réduire la durée et la gravité (exemple : dépistage)
- **tertiaire** : ensemble des actes destinés à diminuer la prévalence des incapacités chroniques ou des récidives dans une population, donc à réduire les invalidités consécutives à un problème de santé (exemple : éducation thérapeutique)
- **quaternaire** : accompagnement de fin de vie (soins palliatifs).

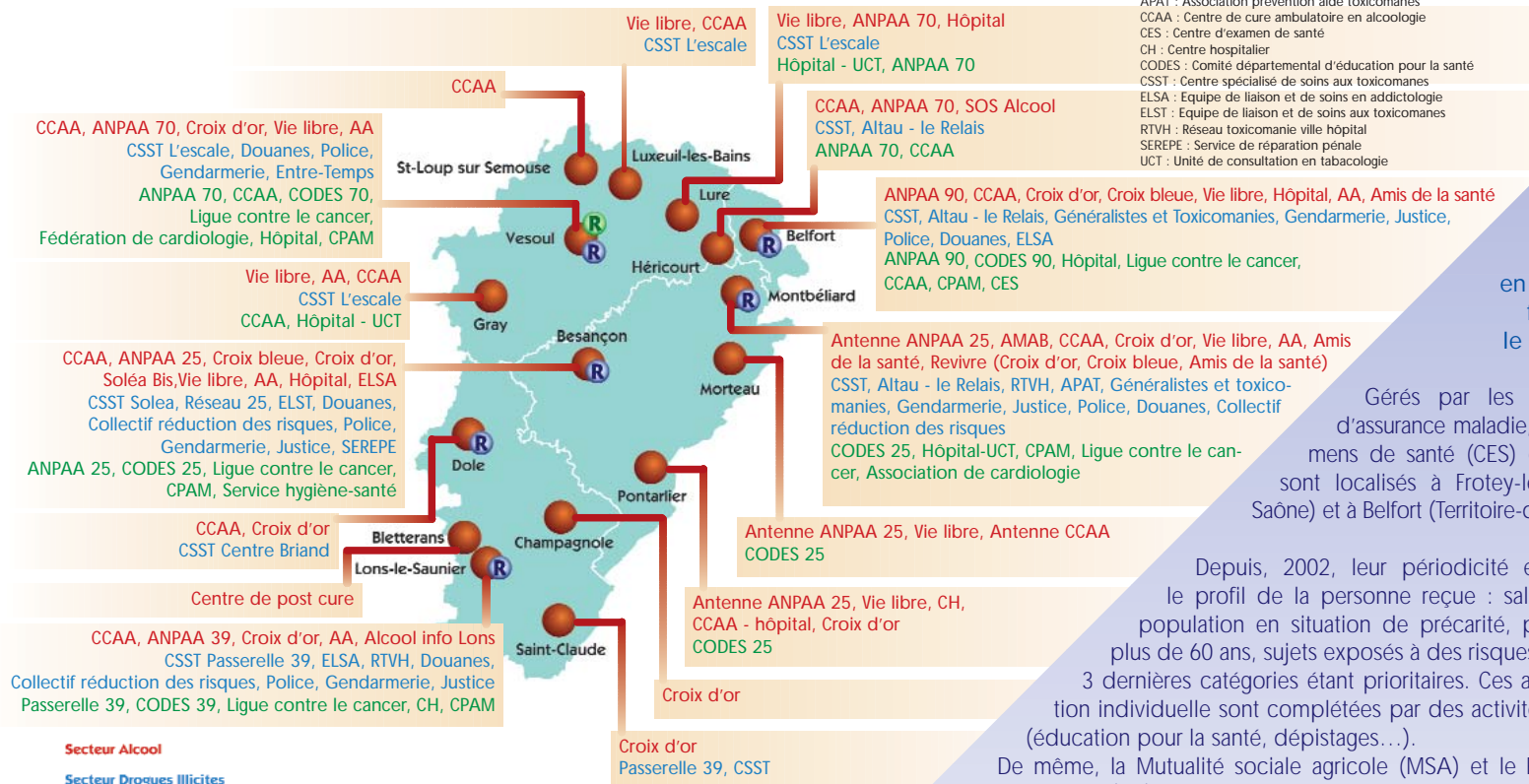
L'éducation pour la santé a pour but de développer chez tout un chacun tout au long de sa vie les compétences et les moyens (savoirs, savoir-être, savoir-faire) qui lui permettront de promouvoir sa santé et sa qualité de vie ainsi que celles de la collectivité. C'est un processus pédagogique qui renforce la capacité à prendre des décisions éclairées concernant sa santé, aboutissant à adapter ses comportements comme son environnement.



Pour en savoir plus :

- Annuaire "Prévention, Education pour la santé, Santé publique en Franche-Comté", sur le site de l'URCAM de Franche-Comté : www.urcam.assurance-maladie.fr/aos/listAnnuaire.php
 - CETAF/Assurance Maladie "Géographie de la santé dans les Centres d'examen de santé. Données régionales 2004"
 - Site du CETAF : www.cetaf.asso.fr
- (cf. Glossaire et coordonnées utiles en fin d'ouvrage)

Structures de prévention et de soins en addictologie



- AA : Alcooliques anonymes
- AMAB : Association des malades de l'alcool de Bethoncourt
- ANPAA : Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie
- APAT : Association prévention aide toxicomanes
- CCAA : Centre de cure ambulatoire en alcoologie
- CES : Centre d'examen de santé
- CH : Centre hospitalier
- CODES : Comité départemental d'éducation pour la santé
- CSST : Centre spécialisé de soins aux toxicomanes
- ELSA : Equipe de liaison et de soins en addictologie
- ELST : Equipe de liaison et de soins aux toxicomanes
- RTVH : Réseau toxicomanie ville hôpital
- SEREPE : Service de réparation pénale
- UCT : Unité de consultation en tabacologie



Les examens périodiques de santé en Franche-Comté : faire le lien avec le médecin traitant

Gérés par les Caisses primaires d'assurance maladie, les Centres d'examen de santé (CES) du régime général sont localisés à Frotey-les-Vesoul (Haute-Saône) et à Belfort (Territoire-de-Belfort).

Depuis, 2002, leur périodicité est variable selon le profil de la personne reçue : salarié "tout venant", population en situation de précarité, personne âgée de plus de 60 ans, sujets exposés à des risques cancérigènes, les 3 dernières catégories étant prioritaires. Ces actions de prévention individuelle sont complétées par des activités plus collectives (éducation pour la santé, dépistages...).

De même, la Mutualité sociale agricole (MSA) et le Régime social des indépendants (RSI) proposent, à leurs ressortissants respectifs, des examens à différentes périodes de la vie. Pour la MSA, elles se situent à 16-24 ans (conduites à risques), 35-44 ans (risques cardio-vasculaires), 45-54 ans (risques cardio-vasculaires et dépistage des cancers), 55-64 (risques liés au vieillissement).

Les accords conventionnels de 2006 entre l'Assurance maladie et les médecins libéraux confient à ces derniers de nouvelles missions de prévention (iatrogénie médicamenteuse, risques de complications cardio-vasculaires des patients diabétiques et incitation au dépistage du cancer du sein). Elles devront être articulées avec les examens périodiques réalisés par les CES, la MSA et le RSI : un véritable parcours de prévention devra donc être organisé par le médecin traitant en cohérence avec le parcours de soins.

C'est le sens du travail qui a été engagé en Franche-Comté, en lien avec l'expérimentation d'un logiciel de prévention dont la réalisation a été soutenue par le Fonds d'aide à la qualité des soins de ville (FAQSV) de Franche-Comté.

Carte réalisée par le CRES - 2005

Au niveau régional, il existe aussi la Délégation régionale ANPAA, l'Association du réseau comtois d'alcoologie (ARCA), le Réseau régional en addictologie de Franche-Comté et le Comité régional d'éducation pour la santé (CRES).